

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE
LA REGION DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU
29 juin 2020**

PUBLIE LE : 24 JUIL. 2020

Délibération n°290620-6 : Rapport annuel du délégataire 2019

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour l'assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par le Président le vingt-deux juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 29 JUIN 2020

PRESENTS

CHAMBOURCY

Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE

**COMMUNE NOUVELLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Arnaud PERICARD, PRESIDENT
Jean-Luc AGNES, DELEGUE TITULAIRE
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

L'ETANG-LA-VILLE

Gilbert ARNAUD, DELEGUE TITULAIRE
Pauline TESSIER, DELEGUEE TITULAIRE

LE PECQ

Bernard CLUZEAUD, DELEGUE TITULAIRE
Jacques LABRE, DELEGUE TITULAIRE

LE PORT-MARLY

Rodolphe SOUCARET, DELEGUE TITULAIRE

LOUVECIENNES

Daniel GODARD, DELEGUE TITULAIRE

MAREIL-MARLY

Jean-Bernard BISSON, DELEGUE SUPPLEANT

ABSENTS EXCUSES

CHAMBOURCY

Bernard FERRU, DELEGUE TITULAIRE
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT

**COMMUNE NOUVELLE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

Priscille PEUGNET, DELEGUEE TITULAIRE
Marillys MACE, DELEGUEE SUPPLEANTE

LE PECQ

Bruno LEPUT, DELEGUE SUPPLEANT
Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT

LE PORT-MARLY

Dominique FORTIN, DELEGUE TITULAIRE
Martin GAGNAT, DELEGUE SUPPLEANT

LOUVECIENNES

Victor DA PONTE, DELEGUE SUPPLEANT

MAREIL-MARLY

Gilles LAMY, DELEGUE TITULAIRE
Thierry GUILLOT, DELEGUE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-Guillaume DATIN, DELEGUE TITULAIRE
Gérard DORIMINI, DELEGUE SUPPLEANT

Communes non représentées

MARLY-LE-ROI

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux
Monsieur Anthony BALLERI, Ingénieur assainissement des Syndicats Intercommunaux
Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante du pôle secrétariat / assemblées

Nombre de communes	:	7
Commune nouvelle (composée de 2 communes)	:	1
QUORUM	:	10
<u>Délégués présents</u>	:	11
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	10 pour le compte administratif 11 pour les autres délibérations

OBJET : RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2019

RAPPORTEUR : Monsieur Gilbert ARNAUD, Vice-président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-3 selon lequel le délégataire doit produire son rapport annuel avant le 1^{er} juin au syndicat et que ledit rapport doit être mis à l'ordre du jour du comité suivant ;

VU la synthèse de ce rapport ;

CONSIDERANT que le SIA a délégué la gestion du service d'assainissement collectif à la société SUEZ, au travers d'un nouveau contrat de Délégation de Service Public ayant pris effet le 14 mars 2018, et prenant fin le 31 décembre 2024 ;

CONSIDERANT que le délégataire a transmis un rapport comportant les comptes de la délégation, une analyse de la qualité du service ainsi qu'une annexe permettant d'apprécier les conditions d'exécution du service public ;

CONSIDERANT la présentation faite du rapport lors du comité dont les éléments essentiels sont :

- Les événements marquants de l'année 2019 :
 - Démarrage des travaux de construction du bassin de stockage restitution au Port-Marly ;
 - Notification du marché concernant les travaux de construction du bassin Corbière au Pecq ;
 - Renouvellement de plusieurs éléments des postes de relevage et des équipements d'autosurveillance ;
 - Passage en GSM 3G pour les télétransmetteurs sur les points d'autosurveillance ;
 - Lancement des procédures comptables pour le démarrage des travaux de réhabilitation de l'étanchéité de la toiture du poste Fonderie et de l'aménagement de l'accès du poste Rive Gauche.
- Les chiffres clés :
 - **12 075 usagers en 2019**, soit -7,6 % par rapport à 2018 (- 993 abonnés) ;
 - **4 301 824 m³ le volume de consommation d'eau potable assujetti à la redevance assainissement**, soit -5,2 % par rapport à 2018 (4 539 522 m³) ;
 - **6 522 981 m³ transitant dans le réseau en temps secs et en temps de pluie en 2019**, soit -7 % par rapport à 2018 (7 016 141 m³) ;
 - **1 006 781 m³ déversés au milieu naturel durant l'année 2019**, contre 2 229 322 m³ en 2018, soit une diminution de -55 %.
Les débits déversés ont considérablement diminué par rapport à l'année 2018. En effet, la crue de janvier-février 2018 avait engendré de nombreux déversements de temps sec vers le milieu naturel expliquant cet écart important avec 2019.

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Les déversements liés aux opérations d'exploitation du réseau ont engendré le déversement de 33 511 m³ contre 29 620 m³ en 2018, soit une augmentation de +12 % ;

- **973 270 m³ déversés au milieu naturel (hors opérations de maintenance)** contre 2 199 702 m³ en 2018, soit une diminution de 66 %. Cela correspond à 14,9 % du volume total transitant (contre 31,8% en 2018), dont 13,5 % par temps sec ;
- **155 093 m³ déversés en temps sec**, dont 23 343 m³ lors d'opérations liées à l'exploitation du réseau. Les volumes déversés en temps sec ont diminué de -83,3 % par rapport à l'année 2018 ;
- **851 688 m³ déversé en temps de pluie**, dont 10 168 m³ lors d'opération d'exploitation. Les volumes déversés en temps de pluie ont diminué de -35,7 % par rapport à l'année 2018.

- Compte de l'exploitant :

- **Résultat de l'exploitation : -24 930 € en 2019 (-26 000 € en 2018) ;**
- **Dotation aux renouvellements : 44 910 € en 2019 (28 980 € en 2018) ;**
- **Dotation aux investissements : 7 430 € en 2019 (27 948 € en 2018).**

- Prix du service de l'assainissement :

- Le prix moyen du service d'assainissement, en 2019, sur les communes du Syndicat, est de 1,57 euros TTC le m³ sur la base d'une facture de 120 m³ (1,53 €TTC/m³ en 2018). Il inclut toutes les taxes et redevances au titre de l'assainissement. Ce prix varie en fonction des communes de 1,40 € à 1,92 €.

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

PREND ACTE des informations contenues dans le rapport d'activité 2019 du délégataire.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **24 JUIL. 2020**

Transmis en préfecture et affiché le **24 JUIL. 2020**

Pour Extrait Conforme


Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal